

À l'intérieur de ce numéro :

- 1 **Budget fédéral 2017**
- 2 **Budget de Saskatchewan 2017**
 - Changements à la taxe de vente provinciale
- 2 **Coin de réclamations de Manion**
 - Sensibilisation aux fraudes de réclamation
 - Rappel des présentations des réclamations
 - Médicaments de l'hépatite C devenus plus accessibles
- 4 **Coin de retraite de Manion**
 - Changement à la définition de conjoint pour les plans de retraite de l'Ontario
 - Mise à jour de l'amélioration du plan de pensions du Canada
- 5 **Coin d'incapacité de Manion**
 - Changement dans les prestations d'assurance-emploi
 - Ajout de nouveaux congés sans solde
- 6 **Que se passe-t-il à Manion !**

Budget fédéral 2017

Le Budget fédéral 2017 a été déposé par le Ministre des Finances, Bill Morneau, le 22 mars 2017. L'accent était mis sur « l'édification d'une classe moyenne forte », l'innovation, du développement des compétences et la création d'emplois. Le Budget comprenait :

- Changements des prestations assurance-emploi (AE) :
 - Nouvelle prestation AE de soignant pour soutenir ou soigner un membre de la famille gravement malade ou blessé jusqu'à 15 semaines (actuellement est disponible si un membre de la famille est en train de mourir)
 - Des prestations AE plus flexibles permettant aux parents de choisir de recevoir des prestations parentales AE sur une période prolongée de 18 mois à un taux de prestation inférieur.
 - Permet aux femmes de revendiquer des prestations de maternité AE jusqu'à 12 semaines avant leur date prévue pour la naissance (actuellement 8 semaines)
- Suppression des mesures fiscales « inefficaces » :
 - Crédit d'impôt pour le transport public
 - Déductions pour prêts de réinstallation d'employé
 - Super crédit pour dons de bienfaisance pour de nouveaux donateurs
 - Fin des obligations d'épargne du Canada
- Initiative de formation des compétences :
 - Extension de qui est admissible au crédit d'impôt pour frais de scolarité
 - Programmes d'échange de l'alphabétisation numérique
 - Admissibilité élargie pour les prêts aux étudiants du Canada et des subventions aux étudiants à temps partiel
 - Nouvelle prestation pour éducation et formation des anciens combattants

➤ Financements pour :

- Améliorer l'accès aux services de logement, communauté et soins palliatifs
- Plus de soutien pour les aidants naturels
- Un meilleur accès au soutien de santé mentale pour les Canadiens de moins de 25 ans
- Mesures de déclaration pour s'assurer que les nouvelles initiatives améliorent la santé des familles canadiennes
- Soutien à certaines nouvelles technologies propres
- Améliorer le programme des travailleurs étrangers temporaires et le programme de mobilité internationale
- Statistiques Canada doit élaborer et mettre en place un cadre de statistiques logement – base de données nationale de toutes les propriétés au Canada (achats/ventes, degré de propriété étrangère, information démographique et financière)

➤ Changements :

- Publication électronique de fiches d'information T4
- Le traitement des dépenses de fertilité pour le crédit d'impôt pour frais médicaux
- Traitement aux opioïdes – Santé Canada a enlevé l'obligation d'avoir une ordonnance (Naloxone) lorsque le médicament est utilisé pour des situations d'urgence en dehors d'un hôpital
- Le Code Canadien du Travail, offrant une plus grande flexibilité pour les employés sous réglementation fédérale
- Le calendrier et la reconnaissance des gains et des pertes pour les dérivés
- Clarifier la définition de l'utilisation de contrôle factuel (c'est-à-dire la détermination des sociétés associées)
- Éliminer la possibilité des professionnels désignés de choisir à utiliser la comptabilité fondée sur la facturation
- Améliorer les conditions socioéconomiques pour les communautés autochtones
- Impôts d'Uber – sujets aux mêmes impôts que les taxis

Budget de Saskatchewan 2017

Le 23 mars 2017, le gouvernement de Saskatchewan a publié son budget pour 2017. Le budget comprenait des modifications importantes au régime de la taxe de vente provinciale (TVP) changeant le taux d'imposition de 5 % à 6 %. Cette augmentation touche directement les taxes sur les primes d'assurance :

- À compter du 1er juillet 2017, la plupart de paiements de primes concernant les polices d'assurance (c.-à-d. vie, automobile, immobilière, etc.) relèvera du TVP (exclut la réassurance ou auto-assurance).

Coin de réclamations de Manion

Sensibilisation aux fraudes de réclamation

Bien que le mois de mars ait été officiellement nommé « Mois de la sensibilisation au fraude », les membres du plan doivent se soucier de ceci chaque mois.

Quand vous signalez des crimes d'assurance, vous faites la différence...

Ceux qui commettent fraude à l'assurance prennent l'argent directement de votre poche – quand ils trichent, vous payez. Quand quelqu'un vole une voiture, cambriole une maison, vandalise la propriété, ou fait des réclamations fausses ou exagérées de santé, dentaire, ou d'invalidité, tout le monde doit payer plus qu'ils devraient pour l'assurance.

Le crime d'assurance n'est pas toujours le travail de groupes ou gangs organisés gérant des vols d'automobiles ou des réseaux de crimes d'assurance comme affaires. Il peut également impliquer des citoyens normalement respectueux des lois qui tentent de gagner quelques dollars de plus par remboursement d'une réclamation qui serait autrement légitime.

Rappel - Top 10 conseils pour les consommateurs

1. Protégez votre information personnelle qui comprend l'information d'accès à votre plan de prestations.
2. Ne laissez personne emprunter votre carte pour obtenir des services ou des produits.
3. Assurez-vous que vos reçus soient corrects et reflètent le service ou le traitement que vous avez reçu.
4. Vérifiez votre explication de prestations (EDP) pour des services considérés selon votre régime de prestations pour s'assurer qu'il reflète uniquement les services ou les produits obtenus par vous ou vos personnes à charge admissibles.
5. Ne signez pas votre nom à un formulaire de réclamation vierge.
6. Comprenez votre couverture et les limites qui s'appliquent.
7. Posez des questions. N'hésitez pas à remettre en question le traitement ou le service étant prescrit ou qui vous est donné.
8. N'oubliez pas de garder vos reçus. On vous demandera peut-être de les présenter comme soutien de votre réclamation.
9. Alertez votre assureur ou votre administrateur de tous les fournisseurs qui renoncent régulièrement votre co-paiement ou déductible.
10. Signalez-le. Si vous soupçonnez l'abus potentiel de plan ou de fraude, signalez-le à votre compagnie d'assurance ou un administrateur.

Identifiez-le, rejetez-le, rapportez-le

Bureau d'assurance du Canada
Ligne en service libre appel anonyme 1-877-422-8477
En ligne à www.ibc.ca

Le bureau de concurrence
1-888-495-8501
www.antifraudcentre.ca

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
www.clhia.ca

Canadian Crime Stoppers Association
1-800-222-8477
www.canadiancrimestoppers.org

Manion info@manionwilkins.com

Rappel des présentations des réclamations

Les réclamations peuvent être **envoyées par courrier, fax** (416-234-2071) ou **scannées** (claims@manionwilkins.com). Si vous envoyez votre demande par fax ou scanner, n'oubliez pas d'inclure un formulaire de réclamation dûment rempli et signé. Il y a nul besoin pour ensuite envoyer des reçus originaux par courrier.

Vous pouvez également **déposer votre demande** dans un de nos bureaux :

21 Four Seasons Place
Suite 500
Toronto, ON M9B 0A5
Lun-Ven 08:30 à 17:00

OU

222 Rowntree Dairy Road
3^{ème} étage
Woodbridge, ON L4L 9T2
Lun-Ven 08:30 à 17:30

OU

Boîte de dépôt de réclamations 24 heures dans le parking du Four Seasons Place (extrémité est du bâtiment #21)

Nos horaires de **Centre de Contact Client** sont :

Du lundi au jeudi de 07:30 à 19:30
Vendredi 07:30 à 17:00

Vous pouvez nous contacter au 416-234-3511 ou 1-866-532-8999 ou par email à info@manionwilkins.com.

Médicaments de l'hépatite C devenus plus accessibles

Suite à un accord entre l'Alliance pancanadienne pharmaceutique et plusieurs fabricants de médicaments pour réduire le coût de la prescription des médicaments pour l'hépatite C, les gouvernements d'Ontario, la Colombie-Britannique et le Saskatchewan ont élargi leur couverture provinciale pour six médicaments de coût élevé qui combattent le virus. Ces avancements qui changent la vie faciliteront les coûts des médicaments pour environ 250 000 Canadiens qui sont infectés par l'hépatite C.

Coin de retraite de Manion

Changement à la définition de conjoint pour les plans de retraite de l'Ontario

À compter du 1er janvier 2017, la définition de conjoint pour les plans de retraite de l'Ontario a changé en ce qui concerne les parents d'un enfant. La définition s'est rapportée à l'acte de Loi sur la famille et a été révisée pour renvoyer à l'acte de réforme de loi des enfants.

Définition actuelle :

« Conjoint » signifie, sauf indication contraire dans le présent acte, l'une ou l'autre de deux personnes qui,

- (a) sont mariées entre elles, ou
- (b) ne sont pas mariées entre elles et sont dans une relation conjugale et habitent ensemble,
- (i) en permanence pendant une période de pas moins de trois ans, ou
- (ii) dans une relation d'une certaine permanence, s'ils sont **les parents d'un enfant comme prévu dans la section 4 de l'acte de réforme de loi des enfants**; ("conjoint")

Définition précédente :

« Conjoint » signifie, sauf indication contraire dans la présente loi, l'une ou l'autre de deux personnes qui,

- (a) sont mariées entre elles, ou
- (b) ne sont pas mariées entre elles et sont dans une relation conjugale et habitent ensemble,
- (i) en permanence pendant une période de pas moins de trois ans, ou
- (ii) dans une relation d'une certaine permanence, s'ils sont **les parents naturels ou adoptifs d'un enfant, comme défini dans l'acte de loi sur la famille** ; ("conjoint")

Veillez noter que cette définition de conjoint est l'exigence minimale pour les plans enregistrés en Ontario. Le texte du plan peut différer de cette disposition (c'est-à-dire sans interruption pour une période de pas moins de trois ans peut avoir été améliorée à être un ou deux ans au lieu des trois ans).

Mise à jour de l'amélioration du plan de pensions du Canada

Le 2 mars 2017, le Ministre des Finances a annoncé que l'amélioration du régime de pensions du Canada (RPC) est maintenant en vigueur. Toutes les exigences législatives nécessaires ont été respectées par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada pour établir l'amélioration convenue.

À partir du 1 janvier 2019 et sur une période de sept ans, le taux de contribution RPC pour tantôt les employeurs et les employés augmentera de 4,95 % à 5,95 %. L'amélioration permettra d'augmenter la part des revenus annuels reçus au cours de la retraite de 1/4ème à 1/3ème (le montant de la pension de retraite du RPC est basé sur les contributions et pendant combien de temps les contributions ont été faites). L'amélioration permettra également d'augmenter la fourchette de revenu maximale couverte par le RPC d'un 14 % à partir de 2025, afin que ceux qui gagnent plus reçoivent plus à la retraite.

Actuellement, le RPC n'est financé qu'environ 20 % et dépend de l'actif du régime, leur taux de rendement tout comme des contributions de l'employeur et de l'employé. Par la législation, le programme amélioré doit être entièrement financé (dépendant des revenus de placement) et nécessitera d'une politique d'investissement différente pour les actifs alloués pour financer l'amélioration de la RPC.

Coûts salariaux d'employeur supplémentaires :

- Salaires moyens des MGAP = plus petite importance dans les coûts salariaux
- Salaires plus élevés que le MGAP = plus grande importance dans les coûts salariaux

Impact potentiel sur les plans avec la composante Contribution volontaire

- Des cotisations au RPC plus élevées peuvent entraîner une réduction de Contribution volontaire qui à son tour abaissera les cotisations complémentaires d'employeur.
- Change la nature des économies de contribution définie à prestations définies.
- Il peut être juste un échange du dollar pour régimes de CD mais l'épargne-retraite n'est pas supérieure pour l'employé.

Impact potentiel sur les employeurs syndiqués

- Les régimes CD conçus dans une perspective de compensation, pas sur la quantité de revenu que cela va fournir aux employés à la retraite, RPC amélioré est une conception de régime de PD.
- Les organismes avec des conventions collectives devront préparer à l'avance avec les agents négociateurs appropriés pour commencer l'exécution de l'amélioration du RPC.

Coin d'incapacité de Manion

Le Budget fédéral a annoncé des modifications proposées en ce qui concerne les prestations AE en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi tout comme les changements proposés au Code canadien du travail pour ce qui concerne les nouveaux congés sans solde.

Changement des prestations d'assurance-emploi

- Les parents peuvent choisir de recevoir des prestations parentales d'assurance-emploi (AE) jusqu'à 18 mois, mais à un taux de prestations

baissé du 55 % actuel des revenus hebdomadaires moyens à 33 %.

- Les mères peuvent choisir de commencer à profiter des prestations de maternité AE jusqu'à 12 semaines (des huit actuelles) avant leur date de dû. Cela ne changera pas la durée totale du congé de maternité.
- Introduction d'une nouvelle prestation de prestation de soins AE qui offre une couverture maximale jusqu'à 15 semaines.
- Plus de souplesse pour partager des prestations de soins des enfants gravement malades avec plusieurs membres de la famille.

Le gouvernement modifiera aussi le Code canadien du travail afin de protéger les emplois des employés sous réglementation fédérale qui prennent ces nouveaux ou prolongés périodes de congé AE.

Ajout de nouveaux congés sans solde

- Responsabilités familiales
- Participation aux pratiques traditionnelles autochtones
- Demandant des soins en raison de violence familiale
- La flexibilité de l'actuel congé de deuil sera également augmentée.

*NB : pour savoir comment obtenir la liste complète des changements proposés du Budget Fédéral, s'il vous plaît voir notre article principal **Budget fédéral 2017**.*

Que se passe-t-il à Manion !

Le siège social de **Manion** à 21 Four Seasons Place a été notre maison pendant 10 ans. Après avoir examiné d'autres options d'installation et un possible déménagement, nous avons décidé de rester sur place dans notre site actuel en Etobicoke.

Même si nous allons rester sur place, cela ne signifie pas que nous allons rester les mêmes ! Nous ajouterons de nouveaux bureaux au 6^{ème} étage et nous allons donner un lifting à une grande partie de nos bureaux des 5^{èmes} et 6^{èmes} étages.

Nouveaux services

Des récentes modifications législatives de pension en Ontario émettent des déclarations deux fois par an aux membres inactifs du régime de pensions (ceux qui ont quitté l'emploi mais qui n'ont pas appliqué pour une prestation de pension). Notre nouvelle **Déclaration pour Inactifs** de deux pages est dans l'étape finale d'essai et sera annoncée aux anciens membres du régime en mai et juin. Voici un aperçu du nouveau look !

MIKE SAMPLE
Certificate Number: M060000055
Date of Birth: November 9, 1983
Date of Hire: March 27, 2007
Normal Retirement Date: December 1, 2048
Early Retirement Date: December 1, 2038
Spouse: No Spouse on file
Last Employer: THYSSEN KRUPP ELEVATOR

Pension Trust Fund

Pension Statement as of December 31, 2016
Federal Registration Number 0229179 / CRA Registration Number 0229179

The Pension Trust Fund records indicate that you were a member during the period(s) outlined below. Upon certification of Plan Membership you may have a pension entitlement.

Accrual	Monthly Pension	Employee \$	Vested
1 Apr 2007 - 30 Jun 2010	\$266.07	\$6,821.64	Yes

This is a new Inactive Statement that will be distributed every 2 years as required by the pension regulator. It is being distributed to all individuals for whom the Pension Trust Fund received contributions in accordance with the prevailing collective agreement(s).

Your entitlement from the Plan is dependent on certification of Plan membership. If you wish to apply at this time contact the Plan Administrator at 1 866 532-8999 and request an application form.

This statement does not guarantee you any rights to receive a benefit if your actual situation or the terms of the Plan do not entitle you to that benefit. In the event of an error or omission the legal Plan documents will govern in all cases. E.&O.E.

Death Benefits for Eligible Pension Plan Members

With respect to pension benefits earned by eligible Plan Members, the cash value of the pension accrual is payable to your last designated beneficiary(ies). Please note that should you have a spouse in the future, they will be your pre-retirement pension beneficiary by law. Please advise the Plan Administrator if your marital status changes.

Pension regulations state that your spouse is your beneficiary for your pre-retirement benefits. Your spouse may waive their entitlement however, we recommend that your spouse obtain legal advice prior to making this important decision.

Beneficiary(ies):
EILEEN J SAMPLE TYLER H SAMPLE

La même législation exige une déclaration bisannuelle aux retraités recevant une pension du régime de pensions. Notre nouvelle **Déclaration de Retraité** a été envoyée à presque 9 000 retraités en avril. Le Déclaration de Retraité inclut une condition que les pensionnés déposent un formulaire de preuve d'existence avec l'administrateur du régime de retraite (**Manion**). L'exercice de 'preuve d'existence' est en place pour la plupart des régimes de retraite au Canada aujourd'hui car c'est une manière prouvée de vous protéger contre émettre des paiements à des bénéficiaires non admissibles.

Annuitant Name: JOSEPH SMITH Date of Birth: January 1, 1971
Pension Plan Name: DALJ Local 675 Pension Plan Certificate Number: U72646789

Confirmation of Pension Payment/Proof of Life

If it is necessary that you complete and return this form, in the enclosed postage paid envelope (postage valid in Canada only) or by Fax/E-mail before June 30, 2017. If you would like confirmation that we received the form provide your e-mail address below.

1. If you are JOSEPH SMITH (the annuitant) complete and sign this box:	
<input type="checkbox"/>	I confirm that I am in receipt of a monthly Pension Benefit payment from the DALJ Local 675 Pension Plan.
Print your full name	
Telephone #:	E-mail:
Date:	
Signature:	

2. If you are completing this form on behalf of the annuitant complete and sign this box:	
<input type="checkbox"/>	I confirm that the Annuitant is living.
<input type="checkbox"/>	I confirm that the Annuitant died on <u> </u> / <u> </u> / <u> </u>
<input type="checkbox"/>	I am the Power of Attorney acting on behalf of the annuitant
Print your full name	
Telephone #:	
Date:	
Signature:	

E-mail: pensionconfirmation@manionwilkins.com
Fax: 416 234-2071
Mail: 500-211 Four Seasons Place
Toronto, Ontario M5B 6A5

If you have any questions please call: 1 866-532-8999

If we do not receive this form by June 30, 2017, your Pension Payments will be suspended until we do receive your completed form.

Manion Wilkins & Associates Ltd.
500-211 Four Seasons Place, Toronto, ON M5B 6A5
Telephone: 1-866-532-8999 Fax: 416-234-2071
E-mail: pensionconfirmation@manionwilkins.com



Au tableau - 2017 & 2018

Nos **déclarations d'option à la pension** sont en train de recevoir une refonte, et notre valeur de rachat et les calculs de formulaires optionnels alimenteront automatiquement la déclaration d'option améliorée. Ces nouvelles fonctionnalités seront implémentées l'été de 2017.

Il est difficile de croire que nous prévoyons déjà pour 2018. Nous travaillons dur pour apporter à nos clients une **Application Mobile** pour permettre aux membres admissibles du régime de présenter des réclamations de photo à leurs régimes, et d'accéder à leur information de carte de médicaments/carte de prestation depuis leur téléphone. Nous parlons également aux fournisseurs d'options pour des **Reclamations Présentées par les Fournisseurs** (semblable à l'EDI dentaire) pour les fournisseurs de services comme les optométristes, chiropraticiens, physiothérapeutes, etc.).